



Paris, le 21 avril 2010, 08h00

Introduction en bourse d'AB Science sur NYSE Euronext

Modification de modalités de l'opération

- **Fourchette de prix fixée entre 12,30€ et 13,00 € par action**
- **Taille de l'offre : 726.820 actions existantes et 1.305.700 actions nouvelles à émettre, soit 25,7 M€ (sur la base du point médian de la fourchette)**
- **Clause d'extension portant sur un maximum de 304.878 actions existantes supplémentaires**
- **Option de surallocation portant sur un maximum de 350.609 actions existantes supplémentaires**
- **Clôture de l'offre prévue le 22 avril 2010 pour l'offre à prix ouvert et le placement global**
- **Fixation du prix de l'offre prévue le 23 avril 2010 et début des négociations sur Euronext Paris prévu le 26 avril 2010**

AB Science annonce la fixation de nouvelles modalités dans le cadre de son introduction en bourse sur Euronext Paris, compartiment B.

A l'issue de l'offre à prix ouvert et du placement global, le produit de l'augmentation de capital serait alors de 16,5 M€ (au lieu de 20,2 M€ initialement prévu dans le prospectus visé par l'AMF le 07 avril 2010 sous le numéro 10-084).

L'Offre à prix ouvert et le Placement global se clôtureront le jeudi 22 avril 2010 à 17 heures. Le règlement livraison devrait intervenir le 28 avril 2010, et les négociations sur le marché Euronext Paris devraient débuter le 26 avril 2010.

Les nouvelles caractéristiques de l'opération sont les suivantes :

Nombre d'actions offertes dans le cadre de l'Offre Publique et du Placement Global

Offre : 2.032.520 actions offertes, comprenant 1.305.700 actions nouvelles à émettre et 726.820 actions existantes cédées, soit un montant global de 25,7 M€.

Fourchette indicative de prix : 12,30 € - 13,00 €

Clause d'extension : Le nombre d'actions offertes pourra être augmenté d'un maximum de 304.878 actions existantes soit 15% de l'Offre.

Option de surallocation : Le nombre d'actions offertes pourra être augmenté d'un maximum de 350.609 actions existantes soit 15% de l'Offre (incluant la Clause d'Extension).

En cas d'exercice de l'intégralité de la clause d'extension et de l'option de surallocation, le produit brut de l'Offre serait égal à 34,0 M€ (dont 16,5 M€ au titre de l'augmentation de capital et 17,5 M€ pour les actionnaires cédants).

Le calendrier de l'Offre, prolongé en date du 20 avril 2010, est le suivant :

- 21 avril 2010** Diffusion d'un avis de NYSE Euronext relatif aux nouvelles modalités de l'Offre
Publication d'un avis financier dans la Tribune
- 22 avril 2010** Clôture de l'OPO et du Placement Global (17h)
- 23 avril 2010** Fixation du Prix de l'Offre par le Conseil d'Administration
Publication par NYSE Euronext de l'avis de résultat de l'OPO
Diffusion d'un communiqué de presse confirmant le nombre définitif des Actions Nouvelles dans le cadre de l'Offre et indiquant le Prix de l'Offre
- 26 avril 2010** Début des négociations des actions de la Société sur le Marché Euronext Paris
- 28 avril 2010** Règlement-livraison
- 21 mai 2010** Date limite d'exercice de l'Option de surallocation
Fin de la période de stabilisation

Révocabilité des ordres émis dans le cadre de l'OPO :

Les ordres émis dans le cadre de l'OPO avant la publication de l'avis financier publié dans la Tribune le 21 avril 2010 seront maintenus sauf s'ils ont été expressément révoqués avant le 22 avril 2010 (17 heures). De nouveaux ordres irrévocables pourront être émis jusqu'au 22 avril inclus.

L'Autorité des marchés financiers (« L'AMF ») a apposé le visa n° 10-084 en date du 7 avril 2010 sur le Prospectus relatif à l'introduction en bourse des actions d'AB Science, composé d'un document de base enregistré le 10 février 2010 sous le numéro I.10-006, d'une actualisation du document de base déposée à l'AMF le 7 avril 2010 et d'une note d'opération (incluant le résumé du prospectus).

Intermédiaires financiers



Chef de File et Teneur de Livre :
Société Générale Corporate & Investment Banking



Co-Chef de File : Fortis Bank Nederland

Informations publiques

Les documents juridiques et financiers devant être mis à la disposition des actionnaires peuvent être consultés au siège de la Société, 3 avenue George V, 75008 Paris.

Des exemplaires du Prospectus sont disponibles, sans frais, auprès de la Société et auprès du Chef de File et Teneur de Livre et du co-Chef de File. Le Prospectus peut être consulté sur les sites Internet de la Société (www.ab-science.com) et de l'AMF (www.amf-france.org).

AB Science attire l'attention des investisseurs sur la section 4 « Facteurs de risques » figurant dans le document de base enregistré auprès de l'AMF et dans l'actualisation ainsi que dans la section 2 « Facteurs de risques » figurant dans la note d'opération visée par l'AMF. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur les activités, les résultats, la situation financière et les perspectives de la Société.

A propos d'AB Science

Fondée en 2001, AB Science est une société pharmaceutique spécialisée dans la recherche, le développement, et la commercialisation d'inhibiteurs de protéines kinases (IPK), une nouvelle classe de molécules thérapeutiques ciblées dont l'action consiste à modifier les voies de signalisation au sein des cellules. A travers ces IPK, la société vise des pathologies à fort besoin médical (cancers, maladies inflammatoires et maladies du système nerveux central) aussi bien en médecine humaine qu'en médecine vétérinaire. Grace à ses importantes capacités de recherche et développement, AB Science a développé en propre un portefeuille de molécules, dont le masitinib, qui a déjà fait l'objet d'un enregistrement en médecine vétérinaire en Europe et est en cours de trois Phases III chez l'homme dans le cancer du pancréas, le GIST et la mastocytose.

Plus d'informations sur la société sur le site internet : www.ab-science.com

**Citigate
Dewe Rogerson**

Contact

Agnès Villeret - Tel: +33 1 53 32 78 95 - agnes.villeret@citigate.fr

Matthieu Pirouelle - Tel: +33 1 53 32 84 77 - matthieu.pirouelle@citigate.fr

Ce document ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon

Avertissement

Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions AB Science dans un quelconque pays. La distribution de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation de la législation applicable.

En particulier :

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique. Les valeurs mobilières mentionnées dans le présent communiqué n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées au titre du United States Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »), et ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique, en l'absence d'un tel enregistrement ou d'une dispense d'enregistrement prévue par le Securities Act. Toute offre de valeurs mobilières au public aux Etats-Unis sera réalisée au moyen d'un prospectus disponible auprès de la Société et contenant des informations détaillées sur la Société, ses dirigeants et ses états financiers. La Société n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis ni de faire appel public à l'épargne aux Etats-Unis.

Ce communiqué ne constitue pas une sollicitation ni n'est conçu comme étant une incitation à une activité d'investissement aux fins de la Section 21 du Financial Services and Markets Act 2000, tel qu'amendé (« FSMA »). Ce communiqué est exclusivement destiné (i) aux personnes qui se trouvent hors du Royaume-Uni ; ou (ii) aux personnes au Royaume-Uni qui sont des « investisseurs qualifiés » au sens de l'Article 2(1)(e) de la Directive 2003/71/EC et de toute mesure d'application pertinente prise par un Etat membre, et qui sont aussi (a) des personnes autorisées par le FSMA ou qui ont une expérience professionnelle en matière d'investissements et qui répondent à la définition d'investisseur professionnel de l'article 19 du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 tel qu'amendé (le « Règlement ») ou (b) des institutions ou sociétés qualifiées de « high net worth persons » au sens de l'article 49(2)(a) à (d) du Règlement, ou (c) toutes autres personnes à qui ce communiqué peut être légalement adressé en application de la Section 21 du FSMA (toutes ces personnes étant désignées comme étant les « Personnes Concernées »). Toute personne au Royaume-Uni qui n'est pas une Personne Concernée ne doit pas utiliser ou invoquer ce communiqué.

Le présent document contient des informations prospectives. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation de ces prévisions qui sont soumises à des risques dont ceux décrits dans le Document de base, à l'évolution de la conjoncture économique, des marchés financiers et des marchés sur lesquels AB Science est présente.

Société Générale, agissant en qualité d'agent stabilisateur, ou tout établissement agissant pour son compte, pourra, sans y être tenu, et avec faculté d'y mettre fin à tout moment, pendant une période de 30 jours à compter de la date de fixation du prix de l'Offre, soit, selon le calendrier indicatif, du 23 avril au 21 mai 2010, intervenir aux fins de stabilisation du marché des actions AB Science, dans le respect de la législation et de la réglementation applicables et notamment du Règlement (CE) n°2273/2003 de la Commission du 22 décembre 2003. Les interventions réalisées au titre de ces activités visent à soutenir le prix de marché des actions AB Science et sont susceptibles d'affecter leur cours.